



Ouagadougou, le

18 JUIN 2024

Communiqué n°2024-100361 /MESRI/SG/UJKZ/P
relatif à un recrutement d'étudiants en Master des Arts du spectacle et des Métiers de la
Création Artistique (AMCA) pour l'année universitaire 2024-2025

Le président de l'Université Joseph Ki-Zerbo porte à la connaissance des étudiants et des travailleurs qu'il est ouvert sur la plateforme Campusfaso <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> au département de Lettres modernes de l'Unité de formation et de recherche en Lettres, Arts et Communication (U.F.R. LAC), un recrutement de soixante (60) étudiants en Master I des Arts du spectacle et des Métiers de la Création Artistique (AMCA), à raison de vingt (20) étudiants par option, au titre de l'année universitaire 2024-2025.

I. Parcours ouverts

1. Arts de la Scène : 20 places
2. Management Culturel : 20 places
3. Cinéma et Audiovisuel : 20 places

À l'intérieur de chaque parcours, un choix est à opérer entre profil recherche et profil professionnel. Les étudiants sont informés que les changements de Parcours ne sont pas autorisés après la sélection définitive.

II. Public cible

Peut faire acte de candidature toute personne titulaire d'une licence ou tout autre diplôme jugé équivalent reconnu par le CAMES en Lettres modernes, option Lettres et sciences humaines, avec la mention assez bien (12/20) au moins.
Le régime de la formation, qui dure quatre (04) semestres, est celui du système Licence–Master–Doctorat (LMD).

III. Composition de dossier

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une fiche de préinscription dûment remplie et complétée ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les copies légalisées des relevés de notes du cycle de licence (L1, L2 et L3) ;
- une lettre de motivation du candidat.

IV. Frais d'examen de dossier et participation au test d'entrée

Les frais de gestion du dossier s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) francs CFA payables sur la plateforme Campusfaso par Coris Money, Moov Money ou Orange Money.
Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

V. Soumission des candidatures

La soumission des candidatures se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso en utilisant le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **25 juillet au 15 septembre 2024**.

VI. Proclamation des résultats

Les résultats seront affichés à l'U.F.R. LAC le **lundi 23 septembre 2024** et les cours débiteront le **jeudi 03 octobre 2024**.


VII. Frais d'inscription

Tout candidat retenu doit s'acquitter des frais d'inscription à l'université ainsi que des frais de laboratoire, dont les montants sont fixés par les textes en vigueur. Les frais d'inscription et de formation s'élèvent à :

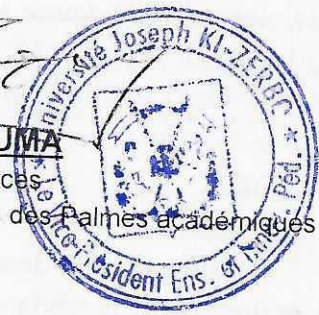
	Ressortissants de la zone UEMOA		Ressortissants hors zone UEMOA
	Sous régime étudiant	Sous régime particulier	
Frais d'inscription	16 500 f CFA /an	51 500 f CFA /an	252 000 f CFA /an
Frais de formation	300 000 f CFA	300 000 f CFA	300 000 f CFA

NB : les étudiants devront s'acquitter de la totalité des frais de formation dont la première moitié doit être versée lors de la première inscription et le reste lors de la seconde inscription.

Pour le Président et par délégation, le Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations Pédagogiques


Dr Bernard ZOUMA

Maître de Conférences
Chevalier de l'ordre des Palmes académiques



Diffusion :

- Trois (03) fois par jour : matin, midi et soir pendant sept (07) jours.

Ampliation :

- DAOI
- V.-P. E.I.P.
- A.C.
- DSI
- U.F.R. LAC
- Large diffusion